

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 octobre 2011 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
M. Guy Guénette  
Mme Élise Dufresne (arrivée à 20h05)  
M. Mario Santini  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**130-10-11**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, secondé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, après avoir ajouté les points suivant :

Soumission pour les travaux de la rue Martin.  
Soirée des bénévoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**131-10-11**

**Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2011**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, secondé par M. Guy Guénette et résolu d'approuver le procès-verbal du 13 septembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2011**

Faute de quorum, l'assemblée n'a pas eu lieu.

**132-10-11**

**Nomination et signature des effets pour le nouveau directeur général**

Il est proposé par M. Mario Santini, secondé par M. Mario Cardinal et résolu de nommer M. David Morin au poste de directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et qu'il soit autorisé à signer les effets bancaires et tous les documents relatifs à sa fonction.

**Correspondance**

*Lecture est faite de la correspondance, notamment celle ayant trait à :*

**Ministère des transports du Québec (20 septembre 2011)**

Re : Demande que la limite de vitesse entre le chemin de la Montagne et la montée du Bois-Franc soit fixée à 70km/h.

**Coop Csur (15 septembre 2011)**

Re : Remerciement au conseil pour la garantie de cautionnement.

**133-10-11**

**Fédération canadienne des municipalités**

Re : Renouvellement 2012-2013.

Il est proposé par M. Alexandre Zalac et secondé par M. Paul Cozens et résolu de renouveler l'adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 au montant de 191.39\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**134-10-11**

**AGAS**

Re : Renouvellement 2011-2012.

Il est proposé par M. Mario Santini et secondé par M. Mario Cardinal et résolu de renouveler l'adhésion pour la période 2011-2012 au montant de soixante-quinze dollars (75\$) plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**135-10-11**

**Prêt d'honneur**

Re : Banquet 2011.

Sur une proposition de M. Mario Santini, secondée par Mme. Élise Dufresne, il est résolu de faire l'acquisition de quatre (4) billets à raison de cinquante dollars (50\$) chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**136-10-11**

**Centraide**

Re : Demande de don.

Sur une proposition de M. Mario Santini, secondée par M. Paul Cozens, il est résolu de faire un don de soixante-quinze dollars (75\$) dans le cadre de la campagne de financement de Centraide Sud-Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**137.10-11**

**Cuisine collective Soulanges**

Re : Demande de don.

Il est proposé par M. Mario Santini, secondé par M. Paul Cozens et résolu de faire un don de soixante-quinze dollars (75\$) dans le cadre de la campagne de financement de la période des fêtes 2011-2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**138-10-11**

**Centre d'action bénévole Soulanges**

Re : Demande de don.

Sur une proposition de M. Alexandre Zalac, secondée par M. Mario Cardinal, il est résolu de faire un don de cent dollars (100\$) dans le cadre de la campagne de financement de l'organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**139-10-11**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, secondé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter la liste des comptes à payer dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

**2011**

Chèques nos C1100255 à C1100286	69 812.57 \$
Paiement Accès D (I) I000432 à I000440	7 483.97 \$
Chèques de salaires nos D1100093 à D1100114	8 920.95 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>86 217.49 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**140-10-11**

**Dérogation mineure 750 route Principale**

Emplacement : Lot numéro 2 398 813; 750 route Principale

**Nature et effet de la demande:**

Ajout d'une salle familiale à l'arrière de la maison. Selon le projet présenté, cette salle sera à 8.5 pieds du garage alors que la réglementation prévoit une distance minimale de 10 pieds entre l'habitation et tout bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans sa résolution no U-2011-126 en date du 20 septembre 2011;

Il est proposé par Mario Santini, secondé par Mario Cardinal et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée pour l'ajout de la salle familiale au 750 route Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Demande de changement au règlement pour les bâtiments accessoires**

Suite à une demande pour l'agrandissement d'un cabanon, le CCU a recommandé qu'il n'y ait aucun changement à la réglementation en vigueur et le conseil accepte cette position.

**141-10-11**

**Sel – Abrogation et nouvel appel d'offres**

CONSIDÉRANT que mercredi le 7 septembre 2011, une demande de soumission pour la réservation de sel pour la saison 2011-2012 a été envoyée à trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que ladite soumission mentionnait que les soumissionnaires avaient jusqu'au 3 novembre 2011 au lieu du 12 septembre 2011 pour remettre leur soumission;

CONSIDÉRANT que seuls deux (2) soumissionnaires sur trois (3) ont été avisés verbalement de cette modification à la demande de soumission;

CONSIDÉRANT que cette irrégularité rompt l'égalité entre les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Cardinal, secondé par M. Mario Santini et résolu d'annuler la résolution numéro 128-09-11;

Il est proposé par M. Mario Santini, secondé par M. Mario Cardinal et résolu de retourner en appel d'offres sur invitation pour l'achat et la réservation de sel pour la saison 2011-2012 et que l'appel d'offres soit envoyé aux trois (3) soumissionnaires choisis lors du premier appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**142-10-11**

**Mandat du comité du patrimoine**

Le mandat du patrimoine est déposé;

MANDAT DU COMITÉ DU PATRIMOINE

Qu'est-ce que le patrimoine ?

Le patrimoine de Très-St-Rédempteur est constitué de tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, que la municipalité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique. Le patrimoine est donc une entité vivante qui évolue. Il ne traduit pas seulement notre passé mais il interagit avec le présent.

Pour l'élaboration de sa Politique du patrimoine, la municipalité de Très-St-Rédempteur a retenu les six (6) principes d'intervention suivants qui déterminent son approche en matière de patrimoine :

- Le patrimoine, un actif commun à transmettre aux générations futures et à promouvoir.
- Un leadership nécessaire pour impliquer la population à la démarche patrimoniale et développer des partenariats.
- Une approche citoyenne du patrimoine à favoriser.
- Une gestion globale, stratégique et durable du patrimoine à adopter.
- Une participation active à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine.
- Une identité patrimoniale à soutenir et à enrichir.

Par son initiative de se doter d'une politique du patrimoine, la municipalité de Très-St-Rédempteur démontre sa volonté de reconnaître la valeur exceptionnelle du patrimoine de Très-St-Rédempteur, l'importance de l'implication du milieu et le potentiel de développement du patrimoine.

Le Comité du patrimoine de Très-St-Rédempteur

Considérant... que le meilleur moyen pour un conseil municipal d'entreprendre la mise en œuvre d'un programme de conservation du patrimoine au sein de la collectivité est de mettre sur pied un comité municipal du patrimoine;

Considérant... qu'il incombe aux municipalités de formuler des politiques et des principes en matière de patrimoine et, dans la mesure du possible, de mettre sur pied un programme de conservation du patrimoine;

Considérant... que le conseil municipal a les responsabilités suivantes:

- . établir le budget municipal devant être utilisé pour la conservation du patrimoine;
- . mettre en place des politiques de conservation du patrimoine dans le plan officiel et ses modifications;
- . recevoir les recommandations et consulter le comité municipal du patrimoine, quant à la désignation, à la transformation d'un bien désigné, à la démolition, à l'abrogation des règlements de désignation et à d'autres questions concernant la conservation du patrimoine dans la municipalité;

Considérant... que le Comité du patrimoine agit à titre de conseiller auprès du Conseil municipal et des services municipaux concernés afin de les éclairer dans leurs décisions et leurs interventions concernant le patrimoine.

Considérant... que le règlement constituant le comité municipal du patrimoine devrait prévoir un mandat bien précis qui définit clairement le rôle du comité et de la municipalité ainsi que les rapports qu'ils entretiennent;

Le mandat donné au nouveau comité du patrimoine nommé le 16 Août 2011 se lit ainsi...

Le comité du patrimoine a comme objectifs de:

- Soumettre des recommandations en vue de protéger, de développer et de mettre en valeur le patrimoine matériel et le potentiel culturel des bâtiments patrimoniaux, entre autres, afin de les mettre au service de la population locale et régionale.
- Veiller au suivi des actions inscrites au plan d'action de la Politique du patrimoine de Très-St-Rédempteur, assurer l'évaluation annuelle des objectifs et des actions et suggérer des ajustements et des ajouts, s'il y a lieu.
- Être à l'écoute des besoins du milieu et de la population et de toutes questions relatives au patrimoine, qui commandent une attention ou une intervention et soumettre des recommandations à la municipalité de Très-St-Rédempteur.
- Donner des recommandations par rapport aux projets pouvant concerner le patrimoine sur le territoire de la municipalité.
- Conseiller la municipalité dans l'information à transmettre aux citoyens.

Sur une proposition de Mme. Élise Dufresne, secondée par M. Alexandre Zalac, il est résolu d'entériner le mandat tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**143-10-11**

**Rapport de l'AQME (Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie)**

Après avoir pris connaissance du rapport de l'AQME, il est proposé par M. Guy Guénette, secondé par M. Mario Santini et résolu d'accepter l'offre de service de l'AQME pour accompagner la municipalité de Très-Saint-Rédempteur dans l'évaluation des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre de la mairie ainsi que l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**144-10-11**

**Soumission pour les travaux de la rue Martin**

Sur une proposition de M. Mario Cardinal, secondée par M. Mario Santini, il est résolu d'accepter la soumission des Puits Artésiens G. Lefebvre, document numéro 41, tel que présentée au montant de 21580.81\$ toutes taxes incluses. La dépense nette sera de 20633.66\$ dont 15810.84\$ est couvert par le poste budgétaire revenu reporté (fonds régional de voirie), 1458.60\$ est couvert par la subvention de petite voirie 2011 et la différence de 3364.22\$ sera pris à même le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**145-10-11**

**Soirée des bénévoles**

Sur une proposition de M. Alexandre Zalac, secondée par M. Guy Guénette, il est résolu que Mme Élise Dufresne soit mandatée pour organiser cette soirée visant à souligner l'apport des bénévoles de la municipalité. La vérification sera faite pour confirmer le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Information – collecte RDD**

Le contrat pour la collecte des résidus domestique dangereux sera adjugé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 26 octobre. Suivant sa signature et la confirmation de l'horaire avec l'entrepreneur nous pourrons confirmer cet horaire au public. D'ici là, nous pouvons tout de même annoncer que les collectes débiteront en novembre 2011.

**Période de questions**

La séance est levée à 21h00.

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général  
et secrétaire-trésorier